



## **Déclaration du CEN sur les programmes exhaustifs d'immunisation en milieu de travail et les vaccins obligatoires**

**Août 2021**

Malgré les progrès importants réalisés au cours des derniers mois dans le cadre de la campagne canadienne de vaccination visant à stopper la propagation de la COVID-19, alors que près des trois quarts des personnes admissibles ont été vaccinées, le pays est aux prises avec une quatrième vague du virus.

Malheureusement, ce n'est pas une surprise. Les épidémiologistes du monde entier continuent d'avertir que tant qu'une proportion critique de personnes n'aura pas été vaccinée à l'échelle mondiale, les variants se propageront et évolueront vers des souches plus transmissibles et potentiellement plus mortelles.

Dans les pays à faible revenu de l'hémisphère Sud, à peine un peu plus d'un pour cent de la population a reçu un vaccin. Cette situation est due aux problèmes de distribution, en partie en raison des règles restrictives en matière de propriété intellectuelle profitant aux riches sociétés pharmaceutiques. Entre-temps, dans l'hémisphère Nord, la reprise rapide des économies régionales, en dépit des modestes niveaux de vaccination, entraîne des pics de cas (presque entièrement chez ceux qui ne sont pas vaccinés), une augmentation des hospitalisations et le retour de nouvelles restrictions touchant les activités commerciales.

Malgré le début prometteur de la campagne de vaccination, le Canada est loin d'en avoir fini avec la crise de la pandémie de COVID-19. Le nombre de cas à l'échelle nationale et le nombre de décès continuent d'augmenter. Notre syndicat n'oubliera jamais les membres que nous avons perdus à cause de ce terrible virus – de belles vies ont été perdues et des familles ont été bouleversées. Si nous pouvons empêcher par nos actions collectives qu'une autre tragédie frappe une ou un membre de notre syndicat, alors ces actions n'auront pas été prises en vain. Une approche de demi-mesure est tout simplement insuffisante pour protéger la santé publique et la santé des travailleuses et travailleurs. Il ne faut pas hésiter à prendre des mesures plus énergiques.

### **Des taux de vaccination plus élevés sont nécessaires pour une reprise durable et résiliente**

Au mois de mai 2021, le Conseil exécutif national d'Unifor a approuvé à l'unanimité la déclaration intitulée [Certificats de vaccination et éléments à considérer pour orienter la relance de l'économie canadienne](#).

Dans cette déclaration, le CEN a exprimé son appui à des mesures supplémentaires visant à assurer une reprise sûre et équitable de l'économie. Parmi ces mesures, mentionnons la mise

en place éventuelle de certificats de vaccination contre la COVID-19, établie selon les conseils des scientifiques, conforme aux lois sur les droits de la personne et régie à l'intérieur d'un cadre national. Ces programmes de certificats de vaccination doivent également comprendre un dépistage préliminaire strict et des tests de diagnostic. Unifor continue d'appuyer cette position.

Dans sa déclaration du mois de mai, le CEN indique également que la vaccination d'une « masse critique » de la population était l'objectif déclaré du syndicat. La vaccination à grande échelle est le seul moyen qui permettra aux gouvernements et aux employeurs de mettre en œuvre des plans en vue de la relance économique et du retour au travail, tout en protégeant la santé publique. C'est ce que préconisent les principaux responsables de la santé publique au Canada et à l'étranger. Malheureusement, le Canada n'a pas encore atteint cet objectif.

Les campagnes utiles menées ces derniers mois pour encourager les gens à se faire vacciner et visant à éliminer les obstacles à l'accès semblent avoir fait leur temps. Les taux de vaccination plafonnent. Les risques de futures vagues de cette pandémie sont encore trop élevés pour la santé publique, la population, les travailleuses et travailleurs de première ligne, ainsi que ceux et celles qui par nécessité travaillent dans des endroits clos et ont pourtant droit à un lieu de travail sain et sûr.

Il incombe aux gouvernements de prendre les mesures nécessaires pour protéger contre la propagation du virus toutes les personnes qui se trouvent au Canada, y compris les enfants et les personnes immunodéprimées, afin de permettre la relance pour le bien de tous. Par ailleurs, les Canadiennes et Canadiens ont la responsabilité de se protéger les uns les autres.

### **Les vaccinations obligatoires sur le lieu de travail : un des nombreux outils pour assurer la sécurité des travailleuses et travailleurs**

Les organisations doivent utiliser tous les outils à leur disposition pour arrêter la propagation du virus de la COVID-19. Pour les employeurs, cela inclut la vaccination obligatoire des travailleuses et travailleurs, en particulier ceux et celles qui travaillent auprès du public ou dans des lieux de travail à densité élevée où les risques de transmission sont élevés. Des tests de diagnostic réguliers, un dépistage préalable, une plus grande disponibilité des équipements de protection individuelle et d'autres mesures de santé et de sécurité raisonnables figurent eux aussi parmi les outils disponibles.

En termes clairs, le Conseil estime que de telles exigences sont nécessaires pour protéger la santé et la sécurité des travailleuses et travailleurs. Les membres d'Unifor ont le droit d'être en sécurité au travail, et il est du devoir de notre syndicat de faire respecter ce droit. C'est d'une importance capitale pour notre syndicat. Il va sans dire que tout mandat de ce genre doit tenir compte des exemptions légitimes en matière de santé, aborder les questions de protection de la vie privée et des données, et respecter les principes de la Charte des droits et

libertés et des lois sur les droits de la personne concernées – un peu comme les mesures de vaccination obligatoire présentement en vigueur au Canada.

Dans tous les lieux de travail, les employeurs doivent également s'assurer que toutes les politiques de vaccination obligatoire, tous les tests de dépistage précoce, tous les tests et toutes les autres mesures bénéficient de la contribution d'Unifor. Notre syndicat s'attend à ce que les employeurs respectent et fassent respecter les dispositions des conventions collectives, le cas échéant, et qu'ils collaborent avec nous à l'adoption de processus appropriés, de même qu'à l'organisation de séances d'information obligatoires pour les travailleuses et travailleurs. Notre syndicat continuera de veiller à ce que ses membres disposent de protocoles de sécurité clairement définis et d'un accès suffisant aux équipements de protection individuelle.

Cette pandémie ne sera terminée pour personne tant qu'elle ne le sera pas pour tout le monde.

Unifor s'engage à défendre sans relâche des politiques progressistes, pratiques et fondées sur des principes et des données scientifiques afin de permettre au Canada de passer au travers de cette pandémie et de favoriser un retour au travail sécuritaire, dans le but de bâtir une économie équitable, résiliente et inclusive.

*ADlgsep343*